

“ASSURANCE CONFORT” PROXIM-GAR
Réactivité mensuelle
Gestion active de la reproduction



Entre :

La société Coopérative agricole CONNEXYON COOP

Groupe d'inséminateurs : Inséminateur :

Échographiste :

Et :

L'élevage :

N° cheptel :

Race : Taille Cheptel :

Tel mobile :

E-mail :

Ce suivi PROXIM-GAR est mis en place avec l'objectif d'améliorer la reproduction dans les élevages bovins et en particulier le délai de mise à la reproduction et le suivi des gestations.

Ce suivi démarre à partir du :

Il est conclu pour une durée d'un an à partir de la date de signature.

Engagements de CONNEXYON COOP :

A la demande de l'éleveur, CONNEXYON COOP, **lors de passages réguliers et définis ensemble (jusqu'à 12 passages annuels)**, s'engage à lui assurer les services zootechniques suivants **pour chaque femelle** :

- ✓ 1 Constat d'aptitude à la reproduction : pour vérifier l'**aptitude** à être inséminée (**par palper ou par échographie**).
- ✓ 1 Constat de gestation précoce par échographie (à partir de 35 jours).
- ✓ 1 constat de gestation plus tardif pour confirmation gestation.
- ✓ Enregistrement des données constatées sur tablette tactile utilisant un logiciel expert, avec restitution systématique et bilan en fin de visite.
- ✓ Suivi individualisé de chaque femelle.
- ✓ Proposer à l'éleveur une coprologie annuelle de mélange, afin d'évaluer le niveau de parasitisme du troupeau, permettant d'effectuer les traitements adaptés.
- ✓ A fournir les produits de synchronisation des chaleurs dans une limite de 50 % des femelles en contrat.

=> Nombre de visites annuelles plafonnées à 12 dans la limite de 4 actes par femelle cotisante. En cas de dépassement, une facturation de la différence sera effectuée par CONNEXYON COOP. Les échographies et/ou les palpers transrectaux sont réalisés sur rendez-vous, par lots d'au moins 10 femelles.

Engagements de l'éleveur :

L'éleveur s'engage à mettre en suivi toutes les femelles mises à la reproduction.

L'éleveur s'engage à faire appel à son technicien d'élevage et à son vétérinaire en cas d'anomalies constatées, afin d'obtenir un intervalle entre vêlages optimum.

L'éleveur donne autorisation à CONNEXYON COOP d'accéder aux informations d'identification, d'état civil, de performances et d'index de ses animaux, dans le cadre des services proposés par la coopérative, pour les besoins du suivi reproduction et les autres services liés à la reproduction et à la génétique.

Tarifs :

Forfait de 33,90 € HT par femelle mise à la reproduction

Nombre de femelles mises à la reproduction pour la campagne :

Soit un coût **TOTAL pour l'année de** € HT

Les tarifs du contrat sont révisables et arrêtés chaque année par le Conseil d'Administration de CONNEXYON COOP.

***Modalités de paiement** : (un escompte au taux en vigueur sera appliqué pour les règlements en prélèvement automatique)

- Montant total par chèque (le paiement sera à terme à échoir)
- Prélèvement automatique en 1 fois (le paiement sera à terme à échoir)
- Prélèvement automatique en 2 fois (si >300 €)
- Prélèvement automatique en 4 fois (si > 800 €) (25 % janvier/ 25% avril/ 25% juillet/ 25% octobre) :

** (Rayer les options non retenues. Une seule option doit être choisie. Elle pourra être modifiée ultérieurement à la demande de l'éleveur ou de la coopérative).*

Fait à en double exemplaire **Le**

Pour CONNEXYON COOP

Le technicien

L'éleveur

Ce contrat est proposé dans le cadre du service CAP REPRO +

La coopérative met tout en œuvre pour l'amélioration des résultats de fécondité avec une collaboration fructueuse des techniciens de Conseil Elevage, de Bovin Croissance et des vétérinaires traitants, seuls habilités à réaliser les diagnostics médicaux et les actes thérapeutiques de lutte contre l'infécondité.